

## Les priorités 2021–2026 du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

### Les objectifs du Congrès : Assurer le bon fonctionnement de la démocratie locale et régionale et relever les grands défis sociétaux.

Au début de chaque nouveau mandat, le Congrès élabore un cadre général pour ses travaux futurs, en donnant une orientation et en définissant des domaines prioritaires pour remplir les missions essentielles qui lui ont été confiées par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Il détermine les principales questions à traiter et les opportunités à explorer afin de répondre à l'évolution des problèmes et des défis au sein des communautés et des Etats du Conseil de l'Europe.

Adoptées lors de la session de renouvellement de mars 2021, les priorités 2021-2026 du Congrès sont fondées sur la consultation de ses membres et des associations nationales et européennes de collectivités locales et régionales. Elles tiennent également compte du cadre stratégique du Secrétaire Général et des priorités du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe - y compris les priorités de sa présidence tournante - et font référence à l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, dans le cadre de la contribution plus large du Conseil de l'Europe à la réalisation des Objectifs de développement durable.

Dans le cadre de ces priorités, le Congrès est déterminé à inscrire au cœur de sa mission le suivi de la démocratie locale et régionale, l'observation des élections locales et régionales, les contributions thématiques pour relever les défis actuels et futurs et la mise en œuvre de programmes de coopération dans certains États membres.

La pandémie de COVID-19 qui s'est déclarée début 2020 et a radicalement changé l'agenda politique et les priorités de tous les acteurs politiques et économiques, illustre la nécessité de pouvoir adapter le travail et les activités à une nouvelle situation, à de nouveaux développements et à de nouveaux défis sanitaires, sociaux, économiques et politiques.

Les priorités du Congrès pour 2021-2026, qui seront mises en œuvre à travers ses réunions statutaires, les programmes de travail de ses chambres et commissions ainsi que ses activités de coopération, seront donc évaluées régulièrement et de manière plus large, lors du mandat à mi-parcours, en 2023.

### Les priorités thématiques 2021-2026 du Congrès : Répondre à de nouveaux défis

**Des réponses locales et régionales efficaces aux crises de santé publique :** Les autorités locales et régionales sont le niveau de gouvernance le plus proche des citoyens. Par leur action sur le terrain, elles sont les mieux placées pour promouvoir la cohésion territoriale, le développement local durable et des solutions adaptées aux besoins spécifiques des communautés, fondées sur une approche territoriale forte des politiques nationales et européennes ainsi que sur l'interaction entre la population, les institutions démocratiques et les associations nationales. Le Congrès s'efforcera de promouvoir l'efficacité des réponses à apporter pour surmonter des situations d'urgence ou des crises sanitaires et leurs conséquences en se préparant mieux aux urgences futures grâce à un bon équilibre et à une interaction entre les capacités centralisées et décentralisées dans un système de gouvernance à plusieurs niveaux.

**Qualité de la gouvernance démocratique et participation citoyenne :** Les maires et les élus locaux jouent un rôle vital dans la promotion des principes de la démocratie représentative au niveau local et des valeurs partagées au sein de leurs communautés. Le Congrès continuera à promouvoir la qualité de la gouvernance démocratique et à soutenir les élus locaux dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes. Il continuera à promouvoir activement la dévolution des pouvoirs et la mise à disposition

des moyens et financements adéquats qui rendent l'action possible au niveau local. Le Congrès veillera en outre à ce que les citoyens soient au cœur de l'action publique et encouragera activement leur participation à la vie de leur communauté.

**Réduire les inégalités sur le terrain :** En mettant en œuvre des politiques innovantes visant à garantir les droits politiques et sociaux, une redistribution juste et des opportunités équitables, les autorités locales et régionales peuvent aider à construire des villes et des régions plus résilientes et inclusives, avoir un impact positif sur la réduction des inégalités et renforcer la participation et la confiance sur le terrain. Conformément aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies, le Congrès continuera de sensibiliser au respect des droits de l'homme au niveau local, de lutter contre la corruption et de promouvoir la transparence, de combattre la discrimination, la radicalisation et l'exclusion, de promouvoir l'inclusion des groupes vulnérables, de promouvoir l'égalité des genres, de lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, de contribuer à l'autonomisation des jeunes ainsi que de réduire la fracture entre les zones rurales et urbaines et entre les régions centrales et périphériques.

**Questions environnementales et action climatique dans les villes et les régions :** Le droit à un environnement durable et sain est un droit humain fondamental et sa protection fait partie de la bonne gouvernance. Les élus locaux et régionaux sont dans une position unique pour faire face à l'urgence climatique, promouvoir le développement durable et mettre en œuvre des politiques et des actions qu'ils peuvent modeler en fonction du contexte et des besoins locaux. Le Congrès développera davantage les activités concernant les réponses locales aux défis environnementaux et climatiques, qui nécessiteront une approche stratégique par l'éducation, la sensibilisation, le renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation sur un large éventail de questions, telles que le transport, le recyclage, la gestion de l'eau et des déchets, la production et la consommation de produits locaux, la construction et le tourisme.

**Développement numérique et Intelligence artificielle dans le contexte local :** La révolution numérique est en train de changer le visage de la démocratie et doit être mise au service de celle-ci. Le Congrès soutiendra le développement dans les communautés locales et régionales de technologies éthiques, légales, fiables et maîtrisées, qui prennent en compte la sécurité démocratique et la protection des données personnelles. Le travail du Congrès visera à saisir pleinement les opportunités offertes par les nouvelles technologies - qu'il s'agisse de rendre les villes et régions "intelligentes", de numériser l'économie locale ou de les utiliser comme outils pour une meilleure inclusion et plus de participation des citoyens - tout en respectant l'intégrité, les libertés et de façon générale, les droits fondamentaux des citoyens.

**La mission essentielle du Congrès : promouvoir la qualité de la démocratie locale et régionale**

**Monitoring de la Charte européenne de l'autonomie locale :** Le Congrès évalue l'application en droit interne de la *Charte européenne de l'autonomie locale*, qui oblige les 47 États membres du Conseil de l'Europe à respecter les droits et responsabilités des collectivités locales et à œuvrer à la mise en œuvre du principe de subsidiarité ou de démocratie partagée. Le Congrès poursuivra son travail pour améliorer le respect des dispositions de la Charte, en s'attaquant aux problèmes récurrents et en encourageant les gouvernements et les parlements à ratifier et à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de la Charte. Son objectif final est de parvenir à une "couverture à 100% de la Charte sur 100% du territoire européen", pour faire ainsi progresser l'autonomie démocratique locale et régionale et la décentralisation sur l'ensemble du continent.

**Observation des élections locales et régionales :** Au cours de ses missions d'observation, le Congrès évalue si la préparation et la conduite des élections locales et régionales respectent les dispositions légales et les meilleures pratiques en la matière, en veillant ainsi au respect des normes démocratiques relatives à la tenue d'élections locales et régionales démocratiques. Outre les rapports d'observation des élections spécifiques aux différents pays, le Congrès suivra les questions et problèmes récurrents identifiés au cours des dernières années dans les États membres tels que la lutte

contre la corruption et le clientélisme, la sélection et le financement des candidats ainsi que l'utilisation des référendums dans le contexte local et les droits de vote des migrants et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

**Organisation d'activités de coopération sur le terrain :** Grâce à l'expertise et à l'expérience de ses membres, le Congrès offre aux collectivités territoriales et à leurs associations, l'assistance et les moyens d'acquérir de nouvelles compétences et du savoir-faire ainsi que de renforcer leurs capacités institutionnelles et leurs procédures de consultation avec les gouvernements nationaux. L'objectif du Congrès est d'établir une coopération étroite et des relations durables avec et entre les différentes associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux des États membres et de les aider à défendre les droits des collectivités locales et régionales. Ces activités seront poursuivies dans le cadre des plans d'action du Conseil de l'Europe et des feuilles de route post-suivi du Congrès signées avec les différents États membres, ainsi que dans le cadre de partenariats spécifiques.

**Développement d'outils pratiques, de réseaux et de synergies :** Le Congrès a développé de nombreux outils, publications et guides pratiques à l'usage de ses membres et de l'ensemble des collectivités territoriales, afin de les accompagner et les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions au quotidien. Le Congrès a également pour objectif de mettre en relation les élus locaux et régionaux de l'ensemble des 47 États membres du Conseil de l'Europe afin de leur permettre de travailler ensemble ou de mener à bien des projets communs. Le Congrès continuera par ailleurs à développer ses partenariats et la coopération avec ses partenaires institutionnels au sein du Conseil de l'Europe et en dehors ainsi qu'avec les associations nationales et européennes et les réseaux de pouvoirs locaux et régionaux, par le biais d'échanges de vues réguliers, de signature d'accords de coopération et d'organisation d'activités communes.

### **Le Conseil de l'Europe, une plate-forme internationale d'échanges et d'élaboration de normes démocratiques et juridiques fondées sur des valeurs communes**

Depuis sa création en 1949, le Conseil de l'Europe a fait progresser la défense de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme à tous les niveaux.

Ces dernières années, les ministres des Affaires étrangères des 47 États membres qui composent le Conseil de l'Europe ont réaffirmé l'importance de l'Organisation en tant que plate-forme unique de dialogue et de coopération, pour relever les défis posés à la démocratie, tels que l'accroissement des inégalités, le racisme, les discours de haine et la discrimination, et pour traiter des questions urgentes telles que la protection de l'environnement, l'élaboration de dispositions juridiques pour l'intelligence artificielle, la protection du droit à la santé et d'autres droits sociaux et économiques, sur la base de l'inclusion, de la non-discrimination et de l'égalité des genres.

Ils ont également exprimé leur engagement renouvelé en faveur de l'unité européenne, d'une plus grande solidarité entre les nations, de la coopération multilatérale et de la gouvernance multiniveaux.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a été créé au sein du Conseil de l'Europe en 1994 pour donner aux collectivités locales et régionales un forum leur permettant d'avoir voix au chapitre dans le processus d'intégration européenne.

Aujourd'hui, le Congrès représente les 150 000 collectivités locales et régionales et leurs élus dans les États membres du Conseil de l'Europe, et veille à ce que leurs voix et leurs préoccupations soient prises en compte dans les activités de l'Organisation.